

COMMUNE DE LA REDORTE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2017

o0000o000o

- Présents (15)** : Messieurs ILHES P.H. – MAGRO – ESTAMPE – ESTALLES – PITIE – ILHES B. - HAMOUDA
- Mesdames BEZIAT – RESPLANDY – CUELLAR – BARTOLOTTI – DELQUIE – JAFFUS -
- Absents excusés** : LABERGERIE - MARTINOLLE
- Pouvoirs** : J. LABERGERIE donne pouvoir à RESPLANDY L.
J. MARTINOLLE donne pouvoir à P.H. ILHES
- Président** : Monsieur Pierre-Henri ILHES
- Secrétaire** : Madame Cindy BARTOLOTTI

o0000o000o

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 25.

o0000o000o

I. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le maire demande à l'assemblée si elle a des observations à faire sur le procès-verbal de la séance du 28 mars 2017. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de déterminer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

Il propose de ne pas augmenter les taux et d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2017 :

Taxes	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	16.29 %	16.29 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30.96 %	30.96 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	97.67 %	97.67 %

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 et de maintenir les mêmes taux que ceux de l'année 2016.

III. Vote du budget 2017

Monsieur le maire rappelle que le budget est un acte politique, voté par le conseil municipal, constituant une autorisation de dépenses pour le maire. Il énumère les grands principes, et souligne le lourd travail que représente l'élaboration de ce document.

Il soumet à l'assemblée un document qui reprend les deux grandes parties : section de fonctionnement et section d'investissement.

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que les recettes ont été budgétisées à minima. Le budget 2017 est équilibré et s'élève à 1 289 830.55 € en section de fonctionnement et à 1 168 631.63 € en section d'investissement. Ce budget se caractérise par une stricte rigueur dans les dépenses de fonctionnement. Le total des deux sections est équilibré à 2 458 462.18€.

Monsieur le maire fait un point sur les restes à réaliser dont les dépenses engagées en 2016 qui n'ont pas été réglées au 31 décembre 2016. Il énumère article par article les opérations restant à réaliser avec une explication point par point. Ces dépenses doivent être reportées sur le budget 2017.

Monsieur le maire énumère les différents montants attribués aux équipements dans la section investissement du budget 2017 pour information.

Il détaille les charges à caractère général en reprenant les éléments importants dans la section fonctionnement.

Monsieur le maire donne le détail des recettes de la section de fonctionnement : chaque ligne est énumérée et détaillée ainsi que la section d'investissement.

Monsieur le maire présente les investissements prévus pour l'année 2017 qui s'élèveront à 774 194 € :

- **Signaux Girod** = 3.800 € (marquage RD11)
- **Matériels divers** = 6.000 €
- **Travaux en régie** = 10.000 €
- **Eclairage public Rue de l'Argent-Double** = 30.000 € (compris enfouissement réseaux)
- **Mobilier Urbain (bancs, poubelles)** = 12.000 €
- **Etude thermique et structure Ecole Maternelle** = 13.344 €
- **Panneau lumineux** = 16.000 €
- **Agrandissement cimetière** = 12.000 €
- **Dotation scolaire** = 2.000 €
- **Dépenses diverses/Investissements** = 8.000 €
- **Matériels PAPPH** = 16.536 €
- **DEMOLITION RESTOS DU COEUR** = 52.864 €
- **RENOVATION SALLE DES SPORTS** = 20.100 € (sans salle de musculation)

- Dojo : 9500
- Couloirs : 3000
- Hall et accueil : 3150
- Vestiaire 2000

- **SONORISATION SALLE JEAN JAURES** = 4.000 €
- **DECOS NOEL** = 4.000 €
- **PLACE MAIRIE ECOLES** = 563.550 €

Monsieur le maire fait un rappel sur le programme voirie 2017 qui s'élèvera à 92 789.00 € à savoir :

- | | |
|--|--------------------|
| 1. Rue de l'Argent-Double | 64 264.00 € |
| 2. Chemin de la Valsèque / Picherotte (4^{ème} tranche) | 13 775.00 € |
| - Curage de fossés | |
| - Accotements | |
| - Revêtement tricouche | |
| 3. Journées d'emploi | 14 750.00 € |
| - 5 jours à 2 950 € / jour | |

Après la présentation du budget par chapitre et article et après discussion, monsieur le maire met au vote le budget primitif M14 pour l'année 2017.

Vote :

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif M14 pour l'année 2017.

IV. Mise à jour du tableau des effectifs du personnel

Monsieur le maire rappelle que les carrières des agents évoluent soit par des avancements de grade ou bien par l'obtention de concours ou d'examens professionnels.

Suite à la nomination de certains agents à leur nouveau grade, le conseil municipal avait créé les postes correspondants pour les y affecter. Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire de supprimer les postes qu'ils occupaient avant leur nomination ainsi que ceux dont les agents ont quitté suite à une mutation à savoir :

Service technique : 1 ingénieur – 1 agent de maîtrise principal
 Service administratif : 1 rédacteur
 Service médico-sociale : 1 ATSEM

Monsieur le maire propose de voter le tableau des effectifs comme suit :

POSTE		STATUT & CADRE D'EMPLOI (au 1 ^{er} avril 2017)				EFFECTIFS		
Nbre	H/sem	Cat.	Grade	Statut	Nbre	Taux	Tps Partiel	
1. FILIERE ADMINISTRATIVE								
1	35	A	Attaché	TITULAIRE	1	100 %		
1	35	B	Rédacteur principal	TITULAIRE	1		80 %	
1	35	C	Adjoint Administratif Territorial principal 2 ^{ème} classe	TITULAIRE	1	100 %		
2. FILIERE TECHNIQUE								
1	35	B	Technicien principal	Titulaire	1		80 %	
1	35	C	Agent de maîtrise	TITULAIRE	1	100 %		
1	35	C	Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe	TITULAIRE	1		90 %	
1	35	C	Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe	TITULAIRE	1	100 %		
1	35	C	Adjoint Technique Territorial principal 2 ^{ème} classe	TITULAIRE	1	100 %		
1	17h30	C	Adjoint Technique Territorial	TITULAIRE	1	100 %		
1	8 h 00	C	Adjoint technique Territorial	TITULAIRE	1	100 %		
3	20	C	CAE – CUI	CONTRACTUEL	3	100 %		
3. FILIERE SOCIALE								
1	35	C	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	TITULAIRE	1	80 %		
1	20	C	CAE-CUI	TITULAIRE	1	100 %		
4. FILIERE PATRIMOINE								
1	17h30	C	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} cl.	TITULAIRE	1	100 %		
16	POSTES			EFFECTIF TOTAL		16		

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs et autorise monsieur le maire à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à ces décisions.

V. Elections Présidentielles et Législatives

Monsieur le maire rappelle les dates des élections présidentielles et législatives :

- Elections présidentielles : dimanches 23 avril et 7 mai 2017
- Elections législatives : dimanches 11 et 18 juin 2017

Il demande à chaque conseiller municipal de faire part au secrétariat de mairie leur disponibilité pour ces 4 dates afin d'établir un planning de présence.

VI. Bilan municipal à mi-mandat 2017-2017

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal leur programme électoral qui avait été adressé à toute la population lors des élections municipales en mars 2014.

Après lecture du programme, il fait un point sur tous les travaux d'investissement réalisés sur la commune depuis leur élection et félicite tout le conseil municipal. A mi-mandat les réalisations prévues sont presque terminées et les engagements ont été tenus.

Certains projets ne pourront pas être réalisés par manque de financement et par manque de temps (notamment le projet de traverse du village RD11 qui sera néanmoins élaboré avant 2020 et dont le prochain conseil municipal décidera ou non sa réalisation), précise Monsieur le maire mais se félicite du très bon bilan de mi-mandat.

VII. Questions diverses

1. Verbalisation électronique

Monsieur le maire rappelle la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de La Redorte.

Il fait le point sur les réunions organisées par la commune de Caunes Minervois pour le recrutement d'un agent de police municipale mutualisé avec plusieurs communes du canton. La commune de La Redorte fait partie des communes intéressées par ce processus. Sans une mutualisation et entente des communes représentant une continuité géographique ce projet ne pourra néanmoins pas être mis en place.

Le recrutement de cet agent de police municipale permettrait aux communes intéressées d'en bénéficier une journée par semaine matérialisée en deux demi-journées.

Cet agent pourrait, grâce à l'outil de verbalisation électronique, verbaliser les infractions commises sur la commune.

2. Demande de subvention place de l'église

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal l'avant-projet et le plan financier concernant l'aménagement de l'église située au cœur du village. Il précise que ce lieu est stratégique en matière de vie économique, sociale et d'habitat.

Sa réhabilitation apportera plus de bien vivre en matière d'habitation dans un quartier des plus anciens de notre village. La réalisation de ces travaux va permettre également de sécuriser le lieu, de créer des places de stationnement. Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de notre programme « Aménagement de cœur de village ».

Monsieur le maire présente l'avant-projet de l'aménagement de la place de l'église, réalisé par l'entreprise R. LAVOYE et ses Fils SAS, qui s'élève à un montant total de 44 052.20 € H.T. et propose de demander une subvention dans le cadre du PIG (Programme d'intérêt Général) de Carcassonne Agglo.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention dans le cadre du PIG auprès de Carcassonne Agglo et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3. Carcassonne Agglo – logiciel cadastre

Monsieur le maire expose au conseil municipal que dans le cadre du développement de l'observatoire intercommunal de la fiscalité locale, Carcassonne Agglo souhaite mettre à

disposition des communes adhérentes l'application logicielle d'expertise et d'analyse OFEAWEB. Pour accéder à ses services, une convention doit être signée avec Carcassonne Agglo. La commune doit s'acquitter d'une contribution mutualisée d'accès aux services figurant en annexe de cette convention.

Elle propose au Conseil Municipal d'adhérer à cette application dont la contribution annuelle est la suivante :

- Adhésion à l'application logicielle OFEAWEB (un seul accès) : 390 €
- Exploitation du fichier Rôle TH (pour les chiffres de la TH sur les locaux vacants) : 60 € H.T.
- Exploitation du fichier TH Nominative : 50 € HT

Considérant la performance de cet outil informatique pour l'analyse et le suivi de la fiscalité locale ainsi que l'impact budgétaire lié à une bonne maîtrise de la fiscalité locale, monsieur le maire propose au conseil municipal d'adhérer à OFEAWEB pour un montant de contribution annuelle totale de 500 € HT.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'application logicielle OFEAWEB pour un montant de contribution annuelle total de 500 € H.T. et autorise monsieur le maire à signer la convention définissant les modalités d'utilisation de l'application et l'annexe fixant le montant de la contribution annuelle.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 20.